

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 29 avril 2024

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

COUPE VDM FUTSAL

Résultats des ¼ de Finale

Match N°1 = Champigny CF 2 / Champigny CF 1, **sera disputé le lundi 29/04/2024**

Match N°2 = Villeneuve Ablon US 1 / Maisons Alfort FC 1 (12 – 6)

Match N°3 = B2M Futsal 1 / Créteil Futsal US 1 (0 – 4)

Match N°4 = VSG Futsal 1 / Kremlin Bicêtre Futsal 2 (5-3)

Pour les 1/2 Finales

CRETEIL FUTSAL US 1 / CHAMPIGNY CF 2 **ou** CHAMPIGNY CF1 le 11/05/2024

VILLENEUVE ABLON US 1 / VSG FUTSAL 1 le 11/05/2024

- **Pour les ½ Finales : 2 Arbitres seront désignés à la charge des deux Clubs**

La finale de la Coupe du Val de Marne Futsal Senior se déroulera
le Mercredi 29 Mai 2024 à 20h30 sur les installations de VSG Futsal
au Gymnase Roland Garros rue Roland Garros à Villeneuve Saint Georges
(sous réserve de validation par le prochain Comité Directeur du District)

FUTSAL D2

N°27233577 – VILLENEUVE ABLON US 2 / BOISSY UJ 1 Futsal D2 du 27/04/2024

Courriel du Club de Villeneuve Ablon US informant de deux matchs le même jour à la même heure Villeneuve Ablon US 2 et U18.

La Commission :

-Reporte la rencontre au 11/05/2024 (à noter la qualification de l'équipe de VILLENEUVE ABLON US 1 en demi-finale de la Coupe du Val de Marne Futsal qui se disputera le 11/05/2024 sur les installations de Villeneuve Ablon).

-Inverse la rencontre qui se déroulera sur les installations de Boissy UJ avec la possibilité de jouer en semaine sur les installations de Villeneuve.

-Donnera priorité pour disputer la rencontre en semaine à Villeneuve Ablon US sur proposition du club

-Rappel du règlement : aucune rencontre ne peut se disputer après le dernier match de la saison (19/05/2024) sous peine d'être neutralisée.

Prévenir l'équipe adverse.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2ème Appel de Feuille de Match :

27233502 – CHEVILLY LARUE EL 2 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 05/04/24

26035604 – HAY 94 FUTSAL AS 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 06/04/24